

CYCLISME sur route à l'école primaire

Activité à encadrement renforcé

Note de service concernant les sorties scolaires: BO Hors série n°7 du 23 septembre 1999.

Aspects législatifs obligatoires

1/ Autorisation pour une sortie au cours de laquelle le cyclisme sera pratiqué :

- **sortie régulière** : le directeur de l'école en début d'année ou de trimestre.
 - **sortie occasionnelle** : le directeur ;
- . dépôt du dossier : - 1 semaine avant la sortie – retour de l'autorisation écrite 3 jours avant la sortie.
- sans délai si la sortie est à proximité.
- **sortie avec nuitée** : l'IA ;
- . dépôt du dossier : - si la sortie a lieu dans le même département, 5 semaines avant sa date, auprès de l'IEN ; retour de l'autorisation dans l'école, via l'IEN, 15 jours avant.
- si la sortie a lieu dans un autre département, 8 semaines avant la date de la sortie, auprès de l'IEN ; retour de l'autorisation dans l'école, via l'IEN, 3 semaines avant.

2/ Encadrement : Activité à encadrement renforcé.

Rappel : si l'activité est pratiquée dans l'école, l'enseignant peut l'encadrer seul .

En sortie, sur route comme dans tout lieu public (parc, piste cyclable...) :

Elémentaire : 2 jusqu'à 12 ; au-delà 1 pour 6

2 = enseignant de la classe + intervenant qualifié ou bénévole, agréé ou un autre enseignant.

3/ Conditions obligatoires :

- **matérielles :**

En sortie : . port obligatoire d'un casque protecteur et du gilet de sécurité (normes en vigueur 2008).
. dépôt de l'itinéraire et des horaires prévus.

- **pédagogiques :**

Le projet pédagogique s'appuiera sur une réflexion préalable sur l'activité, voire une connaissance pratique de celle-ci. Le maître veillera à chaque fois que l'occasion se présente à rapprocher cette activité des notions acquises ou à acquérir dans d'autres disciplines.

Le projet sera présenté au Conseil d'Ecole.

Recommandations

1/ matérielles :

- **La sortie sur route n'est recommandée qu'au cycle 3**

- Nécessité de reconnaître au préalable le trajet qui sera emprunté par les élèves.
- En cas de long trajet prévoir une voiture d'accompagnement.
- La distance à respecter entre chaque groupe doit permettre à un véhicule de s'intercaler.
- Emporter outre la trousse à pharmacie, un nécessaire de réparation complet.

2/ encadrement :

- Tenir compte de l'âge des élèves, de leur comportement, de la longueur du trajet, des conditions locales de circulation, des conditions atmosphériques.

Page suivante : comment encadrer une sortie vélo

Repères : fiches proposées par une équipe départementale EPS

Cyclisme sur route : comment encadrer une sortie

Le groupe est encadré par 2 adultes : A et B

Le groupe est encadré par 3 adultes : A, B et C

Nota : au delà de 3 les adultes supplémentaires prennent le même rôle que C.

Remarques : seul avec un petit groupe (4 à 6 élèves) l'adulte se positionne comme C mais assure l'ensemble des rôles.

L'élève en tête du groupe est choisi parmi les élèves les plus confirmés et responsables.

EN ROULANT

- en ralentissant suffisamment, B oblige les véhicules qui dépassent à s'éloigner du groupe.
- A ne roule pas juste à côté de l'élève en tête du groupe mais lui donne des consignes (l'élève en tête garde l'initiative et la responsabilité de ses choix)
-

Nota : à l'arrêt les élèves se mettent par deux, A se positionne alors à côté des deux premiers élèves.

- C, dit *le chien* navigue entre A et B
- B s'arrête toujours avec n'importe quel élève qui s'arrêterait seul pour difficultés ou problème mécanique ; ainsi A ne voyant plus B s'arrêtera avec tout le groupe un peu plus loin.
-

Nota : si A ou C se sont arrêtés avec un élève, B poursuit avec le groupe.

Remarque : éventuellement, A, B ou C se tiennent à côté d'un élève qui a été signalé pour des difficultés de maniement du vélo ou des problèmes d'adaptation (peurs...)

Dans ce cas cet élève est placé entre 2 élèves confirmés qui pourront le conseiller, le rassurer ou prendre d'autres initiatives.

- B et/ou C s'arrêtent avec toute partie du groupe qui s'est trouvée séparée du reste du groupe (feu tricolore passé à l'orange ou au rouge..)

Remarque : lorsque A s'arrête pour protéger ou tourner il est remplacé par C quand il arrive à sa hauteur, lui même remplacé par B lorsqu'il arrive à sa hauteur. A libéré par C peut alors regagner sa position initiale.

EN ABORDANT UNE INTERSECTION

- en l'absence de feu tricolore
- OU
- en présence d'un STOP (côté groupe en circulation)

EN TOURNANT A GAUCHE

Rappel : les adultes se remplacent au fur et à mesure qu'ils arrivent à la hauteur de l'adulte les précédant.

VTT

Utilisation d'une bicyclette en terrain naturel accidenté

Activité à encadrement renforcé

Note de service concernant les sorties scolaires: BO Hors série n°7 du 23 septembre 1999.

Aspects législatifs obligatoires

1/ Autorisation pour une sortie au cours de laquelle le VTT sera pratiqué :

- **sortie régulière** : le directeur de l'école en début d'année ou de trimestre.
- **sortie occasionnelle** : le directeur ;

. dépôt du dossier : - 1 semaine avant la sortie – retour de l'autorisation écrite 3 jours avant la sortie.
- sans délai si la sortie est à proximité.

- **sortie avec nuitée** : l'IA ;

. dépôt du dossier : - si la sortie a lieu dans le même département, 5 semaines avant sa date, auprès de l'IEN ; retour de l'autorisation dans l'école, via l'IEN, 15 jours avant.

- si la sortie a lieu dans un autre département, 8 semaines avant la date de la sortie, auprès de l'IEN ; retour de l'autorisation dans l'école, via l'IEN, 3 semaines avant.

2/ Encadrement : Activité à encadrement renforcé.

Rappel : si l'activité est pratiquée dans l'école, l'enseignant peut l'encadrer seul .

En sortie:

Maternelle : 2 jusqu'à 12 ; au-delà 1 pour 6
Elémentaire : 2 jusqu'à 24 ; au-delà 1 pour 12

2 = enseignant de la classe + intervenant qualifié ou bénévole, agréé ou un autre enseignant.

3/ Conditions obligatoires :

- **matérielles** :

En sortie : . port obligatoire d'un casque protecteur (normes en vigueur).

. dépôt de l'itinéraire et des horaires prévus.

- **pédagogiques** :

Le projet pédagogique s'appuiera sur une réflexion préalable sur l'activité, voire une connaissance pratique de celle-ci. Le maître veillera à chaque fois que l'occasion se présente à rapprocher cette activité des notions acquises ou à acquérir dans d'autres disciplines.

Le projet sera présenté au Conseil d'Ecole.

Recommandations

1/ matérielles :

- Nécessité de reconnaître au préalable le trajet qui sera emprunté par les élèves.
- prévoir des itinéraires de repli en cas de difficulté.
- tenir compte des conditions météorologiques
- Emporter outre la trousse à pharmacie, un nécessaire de réparation complet.

2/ encadrement :

- Tenir compte de l'âge des élèves, de leur comportement, de la difficulté du trajet.